

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
CONSEIL DE QUARTIER DU BAS

REUNION DU 19 OCTOBRE 2009

PRESENTS : A. PIAZZI, présidente du Conseil de quartier (en remplacement temporaire d'Y. ZUILI), F. ABONDO, T. CAMPOS, J. DEFRANCE, S. LE CLECH, M. LE MEUR, V. MARES, I. MOURGUES, E. SAURAY, M. SAVE, C. VENEL, J-L. VIDANA, J-M. BARBE, M-F. PEREZ, J-P. DAUX, D. LEFEBVRE, A. ARRAHMANI, F. MERLIN.

ABSENTS EXCUSES : C. ARNONE, G. COMPARD, M. GUCHET.

ABSENTS : W. DURAND, G. GOGNET.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : R. ESKENAZI, adjoint à la jeunesse et à la vie des quartiers, A-M SORET, Directrice générale adjointe

M. ESKENAZI et Mme PIAZZI ouvrent la séance et engagent l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE	COMMENTAIRE	DECISION DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER
Point n° 1 : Rappel des principes de la charte	Romain ESKENAZI fait un bref rappel des principes de la charte constitutive des conseils de quartier remise à l'ensemble des conseillers avec la convocation. Il invite les membres à compléter un tableau avec leurs coordonnées personnelles, tableau qui sera remis à chacun pour pouvoir contacter les autres membres.		
Point n° 2 : Election du Vice-Président	Adélaïde PIAZZI rappelle le rôle et l'importance du vice-président. Pour mémoire, le vice-président est élu par tous les membres du Conseil de quartier mais il doit être issu du collège des habitants. Est candidat : Monsieur SAURAY Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2009 fixant les modalités d'élection du vice-président, le conseil de quartier procède à un vote à bulletins secrets après que le candidat ait expliqué les motivations de sa candidature.	Nombre de votants : 18 Bulletins blancs : 1 Bulletins nuls : 1 M. SAURAY : 16 voix	M. SAURAY est élu vice-président du Conseil de quartier du Bas

<p>Point n°3 :</p> <p>Discussion sur le Règlement Intérieur</p>	<p>A - Objet : R. ESKENAZI rappelle que le règlement intérieur régit le fonctionnement des réunions de quartier. Il sera adopté en Conseil Municipal mais est élaboré à partir des propositions des trois conseils. Si des propositions différentes apparaissent, il appartiendra aux présidents et vice-présidents, dans le cadre de la réunion de coordination, d'essayer de trouver un consensus.</p>		
	<p>B - Modalités de désignation du président et du vice-président : Ces modalités sont fixées dans la charte pour la désignation du président et dans la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2009 pour l'élection du vice-président. Ces dispositions ont été adoptées en Conseil Municipal pour permettre la désignation du vice-président dès la première réunion.</p>		
	<p>C - Périodicité et lieu de réunion : Il est proposé d'inscrire dans le règlement intérieur au minimum 2 réunions par an, avec objectif d'en faire au moins 3 (1 en début d'année, 1 avant les vacances d'été et 1 à l'automne). Les réunions auront lieu dans un équipement public mis à la disposition par la Ville.</p>		
	<p>D - Modalités de convocation et publicité des séances: Il convient de préciser le délai et les modalités pratiques de convocation.</p>		<p>Après discussion, le Conseil de quartier propose que la convocation soit envoyée au moins 1 mois avant la réunion. L'ordre du jour sera joint à la convocation. La publicité des réunions sera assurée par voie d'affichage et de presse.</p>
	<p>E- Détermination de l'ordre du jour Conformément à la charte l'ordre du jour est déterminé conjointement par le président et le vice-président</p>		
	<p>F - Quorum : R. ESKENAZI rappelle qu'habituellement le quorum s'apprécie par rapport aux membres physiquement présents sans tenir compte des pouvoirs</p>	<p>Un débat s'engage sur la nécessité de fixer ou non un quorum. Il ressort des discussions 2 propositions et il est procédé à un vote à mains levées sur ces 2 propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un quorum d'un tiers des membres du Conseil : 3 voix pour ; - un quorum de la moitié plus un des membres du Conseil : 15 voix pour. 	<p>Le Conseil de quartier adopte la proposition de fixer le quorum à la moitié plus un des membres du Conseil.</p>

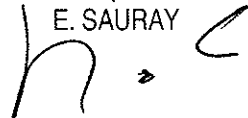
	<p>G - Pouvoirs :</p>	<p>Une discussion s'engage sur la possibilité de donner pouvoir, la personne à qui il est possible de donner pouvoir et le nombre de pouvoir que peut détenir cette personne. R. ESKENAZI rappelle que pour les associations le représentant peut désigner un autre membre de l'association.</p>	<p>Le Conseil de quartier est favorable à la possibilité de donner pouvoir à un autre membre du Conseil. La proposition de donner pouvoir à son conjoint, formulée par un membre du Conseil, n'est pas retenue.</p>
	<p>H – Intervention des personnes extérieures : L'intervention, en qualité d'expert, de fonctionnaires ou de personnes extérieures est prévue dans la charte.</p>		<p>Le Conseil prend acte de cette modalité fixée dans la charte</p>
	<p>I – Participation du public : Les réunions du Conseil de quartier sont ouvertes au public. La question est de savoir si le public doit, comme lors des séances du Conseil Municipal, garder le silence ou s'il peut intervenir et comment.</p>	<p>La possibilité pour le public d'intervenir est retenue mais les membres du Conseil discutent sur les modalités de cette intervention : en fonction de l'ordre du jour ou non, à la fin de chaque point ou en fin de séance...</p>	<p>Le conseil de quartier retient la proposition de permettre au public d'intervenir à la fin de chaque point de l'ordre du jour et également d'intervenir en fin de séance sur des questions diverses mais dans un temps limité. Il appartiendra au président et vice-président de gérer le temps de parole.</p>
	<p>J – Votes :</p>		<p>Le conseil retient la proposition du vote à mains levées.</p>
	<p>K- Compte-rendu de séance : Le secrétariat de la séance est assuré par le fonctionnaire présent à chaque réunion, A-M SORET. Le compte-rendu sera synthétique et ne reprendra pas l'intégralité des débats. Il convient de déterminer comment et par qui le compte-rendu sera validé pour pouvoir être affiché ou s'il convient d'attendre qu' 'il soit adopté formellement à la séance suivante.</p>	<p>Les membres du conseil sont d'accord pour dire qu'attendre la validation du CR à la séance suivante pour l'afficher n'est pas satisfaisant. Mais un débat s'engage sur les modalités de validation de ce compte-rendu avant affichage sur les panneaux administratifs de la commune. 2 propositions se dégagent et sont soumises au vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> -envoi du projet de compte-rendu à tous les membres du conseil pour remarques éventuelles après une première relecture par le président et le vice-président : 5 voix pour -envoi du compte-rendu au président et vice-président et à un « comité de relecture » composé de 3 membres du conseil. : 10 voix pour. <p>Abstentions : 3</p>	<p>Le conseil retient la proposition d'envoyer le projet de compte-rendu pour relecture au président, vice-président et 3 membres du conseil à choisir à chaque séance. Après validation le CR sera affiché. Le délai est fixé à un mois pour l'accomplissement de l'ensemble de ces formalités.</p>

	<p>L- Groupes de travail : R. ESKENAZI indique que la municipalité n'a pas souhaité fixer de règles pour le fonctionnement des groupes de travail et qu'il revient aux membres du conseil de décider ou non d'en fixer.</p>		Le conseil décide de ne pas formaliser dans un premier temps de règles de fonctionnement.
	<p>M- Coordination et évaluation : Conformément à la charte, le président, le vice-président et l'adjoint délégué à la vie des quartiers se réunissent au moins deux fois par an. Un bilan annuel sera présenté en assemblée générale constituante et au Conseil Municipal ;</p>		Le conseil prend acte des modalités fixées dans la charte.
<p>Point n° 4 : Constitution des groupes de travail</p>	<p>Concernant les sujets à aborder, il revient aux membres du conseil de faire part de leurs choix, hormis le thème du Plan Local d'urbanisme (PLU) sur lequel la municipalité souhaite vraiment que les conseils de quartier travaillent, s'agissant d'un sujet qui concerne l'ensemble du territoire. A. PIAZZI fait une rapide présentation de l'étude sur le PLU qui va être lancée au Conseil Municipal du 16/11/09.</p>	<p>Les membres du conseil de quartier font un tour de table pour exposer leurs centres d'intérêt et les sujets sur lesquels ils souhaitent travailler. A l'issue de ce tour de table R. ESKENAZI propose de regrouper les thèmes ainsi: -Voirie-Enfouissement-Stationnement-Circulation-Eclairage -Sécurité-hygiène-Cadre de vie-esthétisme-Environnement -PLU-Transports-Projets immobiliers -Animation sociale, culturelle et économique</p>	<p>Le conseil valide les 4 groupes de travail qui sont composés :</p> <p>1- <u>Voirie-Enfouissement-Stationnement-Circulation-Eclairage:</u> Mmes MARES, VENEL, MOURGUES, DEFRANCE, Mrs VIDANA, LEFEBVRE, MERLIN, ARRAHMANI, BARBE.</p> <p>2- <u>Sécurité-hygiène-Cadre de vie-esthétisme-Environnement :</u> Mmes LE MEUR, MARES, PEREZ, VENEL, MOURGUES, Mrs MERLIN, LEFEBVRE, ARRAHMANI, DAUX, SAVE, ABONDO.</p> <p>3- <u>PLU-Transports-Projets immobiliers :</u> Mrs DAUX, LE CLECH, VIDANA, LEFEBVRE, MERLIN, SAURAY, BARBE</p> <p>4- <u>Animation sociale, culturelle et économique :</u> Mme DEFRANCE, Mrs CAMPOS, ARRAHMANI, LE CLECH</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Vice-président

E. SAURAY



La Présidente,

A. PIAZZI

